

mouvements. Dès qu'une scène est finie, on voit descendre lentement sur l'avant-scène par les degrés des portiques les trente-quatre anges gardiens qui se rangent sur une seule ligne, s'écartant parfois pour nous laisser voir le tableau que leurs chants nous expliquent, et aux accords d'une musique lente et douce, ils chantent les strophes et les antistrophes alternées; un orchestre invisible soutient leurs voix dont quelques-unes sont d'une fraîcheur et d'une limpidité ravissantes. Puis séparés, en deux groupes, ils s'en vont gravement, et l'action recommence, faisant passer sous nos yeux des faits qui nous étaient familiers depuis longtemps, mais qui ne nous étaient jamais apparus avec ce relief et cet éclat.

En un mot, ce qui nous a le plus frappé dans l'incomparable spectacle d'Oberammergau, c'est le caractère éminemment artistique de chaque tableau, aussi bien dans les scènes parlées que dans les scènes muettes. Un art infini a présidé à l'arrangement et à la combinaison des lignes, à l'harmonie du groupement, voire même à l'agencement des nuances et au drapé des étoffes. Tout rappelle, chaque fois, quelque composition fameuse. Le crucifiement évoque tout ensemble les plus belles œuvres de Rubens et de Van Dick. La Cène fait tout de suite songer à la belle fresque de Milan. Il y a du Jouvenet dans les Vendeurs chassés du temple, et l'inspiration raphaëlique se retrouve à chaque instant, surtout dans les groupes à petit nombre de figures ne comprenant, par exemple que le Christ et ses Apôtres. Et quand ces personnages parlent et se meuvent avec une mesure parfaite et une sobriété de gestes qui, sans être le moins du monde guindés, laissent toujours aux draperies leur ordonnance savante, oh alors, on a l'impression fantastique que l'on éprouve à voir s'animer soudain, dans quelque musée, les toiles des plus grands maîtres.

M. CH. D'AGRIGENTE.

Le jubilé d'extension

Une bulle de S. S. Léon XIII étend pour six mois le jubilé aux catholiques du monde entier, à l'exception de Rome. Les six mois partiront à dater du jour de la promulgation de chaque évêque pour son diocèse.